

## Déclaration compensatoire du Premier ministre

*Après le discours inattendu du Premier ministre qui pouvait créer un incident diplomatique, la présente déclaration a été faite dans l'après-midi pour calmer les esprits.*

Patrice-Emery LUMUMBA

*Sire, Excellences,*

Au moment où le Congo accède à l'indépendance, le gouvernement tout entier tient à rendre un hommage solennel au Roi des Belges et au noble peuple qu'il représente pour l'action accomplie ici en trois quarts de siècle. Car, je ne voudrais pas que ma pensée soit mal interprétée (*applaudissements*).

Le Chef de l'Etat se recueillera avec Sa Majesté le Roi devant les tombes des pionniers comme devant la statue de Léopold II, premier souverain de l'Etat indépendant du Congo (*applaudissements*). Depuis leur époque s'est édifiée une ville dont nous sommes fiers, que Messieurs les membres des délégations étrangères ont pu admirer et qui n'est qu'un aspect du Congo moderne.

Ces réalisations magnifiques, qui font aujourd'hui la fierté du Congo indépendant et de son gouvernement, c'est aux Belges que nous les devons (*applaudissements*).

A ce Congo, la Belgique a reconnu l'indépendance sans retard et sans restriction, une indépendance complète et totale.

Nous souhaitons que cette politique réaliste, qui fait aujourd'hui l'honneur de la Belgique à travers le monde entier, aboutisse à une collaboration durable et féconde entre deux peuples indépendants, souverains, égaux, mais liés par l'amitié.

Je lève mon verre à la santé du Roi des Belges, (*applaudissements*).

Vive le Roi Baudouin, Vive la Belgique, Vive le Congo indépendant.

Patrice-Emery LUMUMBA

Premier Chef du Gouvernement de la RD Congo  
(30 juin 1960 - 05 septembre 1960)

# Déclaration conjointe des Gouvernements congolais et belge

Cette déclaration sur l'indépendance de la RD Congo a été signée :  
du côté belge par : MM. G. Eyskens, Premier ministre et P. Wigny, ministre des Affaires étrangères;  
du côté congolais par : MM. P.E. Lumumba, Premier ministre et J. Bomboko, ministre des Affaires  
étrangères.

## DECLARATION CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS CONGOLAIS ET BELGE.

---

Le Congo accède, ce jour, en plein  
accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance  
et à la souveraineté internationale.

Léopoldville, le 30 juin 1960.

Le Premier Ministre de  
Belgique,

Le Premier Ministre du  
Congo,

Le Ministre des Affaires  
Etrangères de Belgique,

Le Ministre des Affaires  
Etrangères du Congo,